



L'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle du nucléaire pour protéger le public, les patients, les travailleurs et l'environnement. Elle informe les citoyens.



[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Lexique](#) | [Nous contacter](#) | [Aide](#) | [Liens](#)

Autorité de sûreté nucléaire

[Imprimer](#)

Rechercher

Recherche avancée

L'ASN

[Le contrôle du nucléaire](#)

[L'ASN à l'international](#)

[Bulletin officiel de l'ASN](#)

[Textes de référence](#)

[Publications](#)

[Dossiers](#)

[Actualités](#)

[Communiqués de presse](#)

[Notes d'information](#)

[Lettres de suite d'inspection](#)

[Arrêt de réacteurs](#)

[Avis d'incident](#)

Sur l'agenda

[L'ASN en région](#)

[Consultation du public](#)



Paris, le 29 août 2008

NOTE D'INFORMATION

Campagne d'inspection de l'ASN dans des cabinets de radiologie des régions Rhône-Alpes et Auvergne

La division de Lyon de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) réalisera, durant le mois de septembre 2008, une vaste action de contrôle d'un ensemble de cabinets de radiologie des régions Rhône-Alpes et Auvergne. Cette action comprendra un examen documentaire et une visite des locaux où sont implantés les appareils de radiodiagnostic.

Les cabinets de radiologie utilisant des appareils émettant des rayons X sont soumis à une réglementation particulière issue du code de la santé publique et du code du travail. Il existe notamment une obligation de déclaration des appareils de radiodiagnostic auprès de l'ASN.

L'ASN est chargée du contrôle de la radioprotection dans les installations médicales, industrielles et de recherche. Elle s'appuie sur son échelon régional, la division de Lyon, pour les régions Rhône-Alpes et Auvergne.

L'objectif de cette première campagne d'inspection d'ampleur dans ces deux régions est de vérifier la mise en œuvre de la réglementation relative à la radioprotection des travailleurs et des patients. Ce sera également l'occasion pour l'ASN de faire le point avec les professionnels sur les éventuels problèmes rencontrés sur le terrain.

Un compte rendu des enseignements tirés de cette action sera établi et publié par l'ASN.

Accès rapides

- ▶ [Formulaires](#)
- ▶ [Le contrôle de l'EPR](#)
- ▶ [Rapports annuels](#)
- ▶ [Que faire en cas](#)
- ▶ [d'explosion](#)
- ▶ [d'explosion ASN-IRSN](#)
- ▶ [L'échelle INES](#)
- ▶ [Echelle expérimentale ASN-](#)

SEPO
[Mentions légales](#)